

**BORDEAUX METROPOLE 3.0****CONTRIBUTION DE LA COMMUNE D'ARTIGUES PRES BORDEAUX****3 JANVIER 2011****DOCUMENT DE TRAVAIL**

L'histoire et la situation géographique de la commune d'Artigues près Bordeaux expliquent que les problématiques au cœur du projet BORDEAUX METROPOLE 3.0 ( développer l'agglomération sans la dénaturer ) trouvent aisément des résonnances et des illustrations sur notre petit territoire péri-urbain.

- 1) Si l'on s'en tient aux compétences communautaires, un premier tableau peut être dressé :**

**Urbanisme / logement :**

Le chemin semble étroit pour densifier la ville, condition nécessaire à la création d'une offre de logements répondant aux demandes, et en même temps la rendre plus désirable.

Cette densification doit donc être ciblée dans les quartiers centraux et/ou desservis par les transports collectifs, être réalisée à travers des logements confortables (surfaces, bruit,... ), et doit être accompagnée d'un traitement végétal important des espaces partagés créés au cœur de ces nouvelles résidences et d'une gestion exigeante des stationnements.

Une politique foncière courageuse menée par un établissement public foncier local permettra d'ouvrir de nouvelles possibilités d'urbanisation.

Rapprocher lieux de vie et de travail doit également devenir un objectif ; une première piste pourrait être la création d'espaces de travail partagés, en dehors du centre de l'agglomération et situés sur des lignes principales de transports collectifs, qui offriraient aux

actifs du secteur tertiaire bénéficiant d'outils de travail de plus en plus mobiles et de supports dématérialisés, une possibilité de réduire la distance du trajet domicile/travail ; le télétravail à domicile pourra également être encouragé à condition de préserver des moments de travail collectif à certains moments de la semaine ( en dehors des heures de fort trafic ).

### **Voirie :**

Le rééquilibrage des voies entre les différents usages au profit des déplacements actifs (doux) est un processus désormais bien engagé, et doit être confirmé dans le temps.

Cette nouvelle vision de la voirie ne doit pas pour autant négliger la problématique du stationnement qui à lui seul devrait être au centre de nos réflexions : en attendant la réduction du taux de motorisation des ménages, il faut dégager des solutions pour que ce stationnement soit le plus intégré possible ( en sous-sol, avec couverture végétale,...) et corresponde à la situation propre à chaque secteur de l'agglomération.

### **Déplacements :**

La sortie du tout automobile est inéluctable : elle est amorcée, même si c'est de façon très progressive et pour le moment essentiellement dans les accès au centre de l'agglomération.

Le réseau de transports collectifs devra être constamment adapté aux besoins de la population et s'orienter vers des offres de plus en plus ciblées et modulées ( transport à la demande, navettes cadencées vers les stations de TRAM, ). Parallèlement, une réflexion sur la gratuité de ces transports ne pourra être évitée.

Les déplacements actifs seront favorisés par un maillage renforcé du territoire en pistes cyclables et cheminements piétons, par un élargissement des stations de vélos en libre service aux communes périphériques, et par une généralisation des pédibus ou vélobus scolaires dans chaque commune.

L'utilisation partagée des automobiles est un autre axe de réflexion : organisation d'aires de covoiturage, installation de stations d'autos en libre service, itinéraires ou zones réservés (sur la rocade, sur les boulevards, au centre ville,...) à ces usages, limitation de certains secteurs aux véhicules les plus polluants.

### **Activité économique :**

Intégration des zones existantes dans leur environnement ( travail sur la voirie, le stationnement, la couverture végétale ), et reconversion progressive des activités vers une économie solidaire et durable sont deux axes prioritaires. La création de parcs d'activités favorisant les activités responsables ( avec aides financières pour création ou reconversion) et intégrés dans leur environnement devra être priorisée.

Nos entrées d'agglomération devront être repensées pour les rendre plus agréables avec un travail sur l'affichage publicitaire et les enseignes commerciales.

L'urbanisme commercial justifie un traitement particulier afin de rééquilibrer et humaniser l'offre de notre agglomération.

La recherche de circuits courts entre lieux de production et de consommation devra également faire l'objet d'efforts, en premier lieu dans le domaine alimentaire, avec l'encouragement des marchés locaux et des AMAP.

#### **Environnement :**

Raisonnement à l'échelle de l'agglomération est dans ce domaine essentiel, que ce soit dans la gestion des espaces ( protection des trames vertes et bleues, création de corridors écologiques, reconstitution d'une ceinture maraichère ), des ressources naturelles ( préservation de la ressource en eau, plan de développement de l'utilisation du vent, exploitation de la ressource solaire par la couverture photovoltaïque des bâtiments communaux et communautaires ) ou des déchets .

A cet égard, l'incinérateur d'ordures ménagères situé à Cenon, devenu inutile grâce à la réduction et au recyclage des déchets, devra être reconverti avant 2020 afin d'assurer une solution de chauffage naturelle et économique aux quartiers urbains de la rive droite.

#### **2) A l'échelle de l'agglomération, afin de répondre aux orientations développées ci avant, une démarche innovante de réutilisation des espaces peut être explorée :**

La réutilisation des friches industrielles ou commerciales offre un potentiel, exigeant en matière de dépollution en particulier, mais intéressant pour créer de nouveaux quartiers d'habitat et/ou de travail.

Dans une démarche réellement prospective, deux autres projets peuvent être imaginés :

- la couverture des principales infrastructures routières ( la rocade pour commencer ) offrirait le triple avantage d'éliminer les nuisances sonores, de recréer du lien entre quartiers et communes, et de permettre l'édification de nouveaux lieux de vie et de travail.
- l'utilisation du fleuve comme lieu de travail et de vie ( péniches amarrées par exemple ) et également comme lieu de production des énergies ( éoliennes ) peut aussi être pensée.